

# LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUTO-VÉRIFICATION DE LA COVID-19

## ÉTAPE 1

Avant de venir travailler,  
demandez-vous : Est-ce que je me  
sens malade? Est-ce que je présente  
l'un de ces symptômes?

Fièvre ou frissons • Toux •  
Fatigue • Maux de tête • Mal de  
gorge • Essoufflement ou difficulté  
à respirer • Récente perte du goût  
ou de l'odorat • Douleurs  
musculaires ou corporelles

**NON**

Je ne présente  
aucun  
symptôme

**SE RENDRE  
AU TRAVAIL  
COMME PRÉVU**

**OUI**

Je présente  
des  
symptômes

**RESTER À LA  
MAISON  
ET ALLER À  
L'ÉTAPE 2**

## ÉTAPE 2 : Prenez le test d'auto-vérification de la COVID

CANADA - Anglais ou Français : <https://covid-19.ontario.ca/>

Veillez contacter immédiatement votre responsable si on vous demande de rester à la maison, de visiter un fournisseur de soins de santé ou de téléconsulter.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE** : les associés peuvent être tenus de prendre un test d'auto-vérification à leur arrivée au travail ou pendant le service, si l'État ou la province l'exige.

Si une personne développe l'un de ces **SIGNES D'AVERTISSEMENT D'URGENCE** pour la COVID-19, appelez le 911 et consultez immédiatement un :  
**DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES, DOULEURS OU PRESSIONS PERSISTANTES DANS LA POITRINE, CONFUSION RÉCENTE OU INCAPACITÉ À SE RÉVEILLER, LÈVRES OU VISAGE BLEUTÉS**